

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 mai 2019

N°58/05/2019 : DON AU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE VICTOR BRUN

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 20 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 mai 2019.

Présents : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Représentés : 10

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Christian PEREZ à Jean Martial DEJEAN, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Jean-Michel MUSCATELLI à Georges DARUL, Laura NICOLAS à Quentin SUCAU, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Thierry VIALON

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'article L2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L2242-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier indiquant le don à la municipalité, accompagné de la lettre de don du propriétaire,

Le Muséum d'histoire naturelle Victor Brun a reçu de Monsieur Jean-Christophe MARAVAL, ayant droit de Madame Christine MALPEL, domicilié 14 rue de Gélardy à LA VILLE DIEUX DU TEMPLE une proposition de don d'une tortue verte marine naturalisée (*Chelonia mydas*). La DREAL a été contactée pour connaître les procédures à suivre, s'agissant d'une espèce protégée.

Cette tortue était autrefois exposée dans un château en Dordogne. Ce dernier a été vendu et une amie de la propriétaire a récupéré cette tortue qu'elle a ensuite confiée à son fils.

Le Muséum ne possède que trois tortues marines naturalisées, plutôt petites dont deux sont d'une espèce différente de celle proposée.

Cette tortue est en bon état mais une petite restauration sera à prévoir pour la montrer au public.

Le don est effectué avec la condition suivante : le donateur souhaite que le nom de la famille à l'origine du don « famille MALPEL – MARAVAL » soit indiquée sur le cartel en cas d'exposition.



La tortue sera présentée en commission acquisition pour l'intégrer aux collections Musée de France.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter ce don soumis à la condition rappelée ci-dessus qui viendra enrichir le muséum d'histoire naturelle Victor Brun.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 MAI 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 MAI 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 mai 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

